

RÈGLEMENT RAID ESIREM 2018

Le RAID de l'ESIREM est un évènement sportif organisé par les élèves ingénieurs de troisième année à l'ESIREM TROPHY (Dijon).

C'est avant tout un défi sportif et culturel où les concurrents sont amenés à repousser leurs limites. Le courage, la motivation et surtout l'esprit d'équipe serviront aux participants pour relever ce défi.

ARTICLE 1 : ORGANISATION GÉNÉRALE

- Les épreuves se déroulent sur une journée,
- L'adresse physique de l'organisateur est :

Association Esirem Trophy Aile des Sciences de l'Ingénieur 9 avenue Alain Savary 21000 Dijon

- L'adresse mail est :

Raidesirem2018@gmail.com

- Le site internet est :

<http://raid-esirem.u-bourgogne.fr/>

ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le RAID de l'ESIREM 2018 se déroule en conformité avec le présent règlement et dans le respect des règles visant à la protection de l'environnement des communes traversées,
2. Ce règlement pourra être complété ou soumis à des modifications. Les équipes inscrites seront alors informées,
3. Par le seul fait de l'inscription, les concurrents s'engagent à :
 - A prendre conscience du présent règlement et à s'y soumettre,
 - A attester savoir nager 25 mètres et s'immerger
4. Les participants acceptent l'exploitation à titre gratuit par l'organisateur des images et des photos réalisées durant l'évènement. Ces images pourront être exploitées à des fins promotionnelles et de communication en particulier pour la presse, internet, télévision et affichage.
5. De plus, tous les concurrents affirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de disciplines sportives en milieu naturel et sur des voies ouvertes à la circulation, telle qu'elles sont proposées dans le cadre du RAID de l'ESIREM 2018. Dans tous les cas, les concurrents devront respecter le code de la route. À tout moment, et quelles que soient les conditions, ils doivent maîtriser leur vitesse.
6. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en fonction des conditions climatiques du moment ou de supprimer certaines épreuves, et ce, même en cours de course. Ces modifications sont prises en compte pour le résultat de l'épreuve.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS A FOURNIR A L'ORGANISATION

1. Un scan d'un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités du RAID de l'ESIREM 2018 (Cours, Escalade, Canoë-Kayak) ou une photocopie de licence sportive valide.
2. Une attestation sur l'honneur dans laquelle le participant certifie savoir nager 25 mètres et s'immerger.

ARTICLE 4 : LES ÉQUIPES

1. Composition des équipes : Les équipes sont constituées de 2 participants.
2. Pour valider l'épreuve, les deux coéquipiers doivent effectuer intégralement toutes les épreuves qui leur sont imposées sous peine d'une disqualification de l'équipe.
3. Les équipes courent sous leur nom, le nom de leur entreprise ou le nom de leur partenaire.
4. Chaque équipe gère elle-même sa préparation, sa promotion et son déplacement.
5. Chaque équipe nomme un capitaine.
6. L'âge minimum pour participer au RAID ESIREM 2018 est de 18 ans.
7. Les participants doivent être en mesure de justifier de leur identité à n'importe quel moment de la course. L'organisation se réserve le droit d'effectuer des contrôles d'identité sur le parcours.
8. Afin d'évoluer en toute sécurité, les concurrents s'astreindront auparavant à un entraînement adapté aux diverses disciplines du parcours.
9. L'organisation peut obliger un concurrent à consulter un médecin présent sur l'épreuve, pour un simple contrôle ou si le concurrent montre des signes de fatigue ou des troubles médicaux. Les médecins présents sur la course ont compétence pour interdire à un coureur de prendre le départ d'une ou plusieurs sections.
10. Les concurrents doivent se comporter correctement en toutes circonstances. Ils doivent s'abstenir de voies de fait, de menaces, d'injures et de tout autre comportement indécent ou dangereux pour autrui. Ils sont tenus de rembourser tous les frais de remise en état des biens publics ou privés dégradés de leur fait.

ARTICLE 5 : PRINCIPES ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

1. Les disciplines sportives:
 - a. Course à pied
 - b. Escalade
 - c. Canoë-Kayak
2. Temps de course : il sera calculé entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée.
3. Le départ : le départ sera refusé aux équipes qui ne portent pas le dossard. Le dossard doit être visible : il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalités.
4. Itinéraire et fléchage : les concurrents ont l'obligation de suivre les itinéraires fléchés sur le terrain, sous peine de pénalités. Les concurrents sont responsables de leur orientation. Aucune réclamation ne pourra être admise concernant le fléchage. L'itinéraire pourra être modifié pour des raisons de sécurité, météorologique ou d'organisation, même en cours de course. Ces modifications seront prises en compte pour le résultat de l'épreuve.
5. Le raid-book : Le raid-book complète le présent règlement. Les consignes données par les organisateurs au briefing ou durant la course sont prioritaires sur les indications portées sur le raid-book.

ARTICLE 6 : CHRONOMÉTRAGE ET CLASSEMENT

1. Le chronométrage COURSE, ESCALADE et CANOÉ : les temps sont chronométrés en heures, minutes et secondes. Le temps de l'équipe est le temps du concurrent le plus lent de cette équipe, majoré des pénalités éventuelles.
2. Les classements : il n'y aura qu'un seul classement établi par les temps totaux des équipes en fonction des bonus ou malus perçus lors des différentes épreuves.
3. La remise des prix : le ou les classements rapporteront un ou des lots au(x) premier(s) classé(s) suivant le temps et/ou la catégorie.
4. Les réclamations : seules les réclamations écrites et signées par le capitaine, remises au PC Course sont prises en compte. Le jury qui statuera sur les réclamations est composé du Président du raid, du Chef de la commission Sport et du Chef de la commission Équipe. Une réclamation ne sera reçue que si elle est faite dans les délais suivants:
 - 30 minutes après le franchissement de la ligne d'arrivée par l'équipe pour des réclamations relatives au règlement de la course.
 - 1 heure après l'affichage des résultats pour des réclamations relatives au traitement des résultats.
 - Passés ces délais, les classements seront officiels.

ARTICLE 7 : PÉNALITÉ ET ABANDON

1. Pénalités (liste non exhaustive):
 - a. Dossard non visible : 15 minutes
 - b. Pointage non groupé : 15 minutes
 - c. Autre matériel manquant : 15 minutes
 - d. Perte de dossard : 1 heure
 - e. Gourde manquante : 1 heure par gourde manquante
 - f. Casque manquant : disqualification
 - g. Gilet de sauvetage manquant : disqualification
 - h. Abandon de détritrus : mise hors course
 - i. Non-respect des consignes de sécurité : mise hors course
 - j. Évolution sur des itinéraires non autorisés : mise hors course
 - k. Infraction sur l'identité : mise hors course
2. Abandon : Tout abandon d'un des coéquipiers, volontaire ou survenant à la suite d'une blessure, disqualifie l'équipe. Tout concurrent abandonnant ou blessé ne devra pas rester seul ; l'équipe doit rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours. Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation (pour la bonne gestion de la sécurité de la course).

ARTICLE 8 : DROIT D'ENGAGEMENT INSCRIPTION

L'inscription d'une équipe ne pourra être prise en compte qu'à la réception de la totalité des éléments constitutifs du dossier (cf. Article 3 : Documents à fournir à l'organisation). Le coût de l'inscription comprend :

- L'inscription au RAID ESIREM 2018,
- La sécurité et l'encadrement pendant l'épreuve,
- La location du matériel de navigation,
- Les ravitaillements (nombre et lieu à préciser).